

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 17

pouvoirs : 10

OBJET :

**AUTORISATION
D'OUVERTURE DES
COMMERCES DE
DÉTAIL LE
DIMANCHE EN 2026
- AVIS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2025-58

L'an deux mil vingt-cinq,
le : **Lundi 15 décembre**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 décembre 2025.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,
Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, M. Jean-Marie
GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, Mme Mireille NOGUET,
Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, Mme Marie-José
MARTIN, M. Pascal SAMSON, M. Mickaël MESNIL, Mme Fleur
GOSSELIN, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ,
M. Philippe RONDEL et Mme Corine LE BLÉVEC.

Absents ou excusés : M. Lionel GONNET qui a donné pouvoir à
M. Didier COUSIN, Mme Maryse BRIANCEAU qui a donné pouvoir à
Mme Nathalie LENÔTRE, M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à
M. Pascal GUEUGNON, Mme Nelly VIVIEN qui a donné pouvoir à
Mme Nicole GONDOUIN, Mme Christine CHATEL-THIEULART qui a
donné pouvoir à Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Mme Charlène
RENARD qui a donné pouvoir à M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Cédric
COQUELIN qui a donné pouvoir à M. Philippe VAN-HOORNE,
Mme Lucie CLOUARD qui a donné pouvoir à Mme Corine LE BLÉVEC,
Mme Alexandra BRACQUE qui a donné pouvoir à M. Pascal SAMSON,
M. Michel CAILLOT qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE,
M. Stéphane CLOUET et M. Gérard LATINIER.

Madame Fleur GOSSELIN a été nommée Secrétaire de Séance.

La réglementation relative à l'autorisation d'ouverture des
commerces de détail le dimanche, issue de la loi MACRON du
06 août 2015, est entrée en application en 2016.

Ainsi, l'article L 3132-26 du Code du Travail prévoit que « *Dans
les établissements de commerce de détail où le repos
hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut
être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de
détail, par décision du maire prise après avis du conseil
municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze
par an. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre,
pour l'année suivante. Lorsque le nombre de ces dimanches
excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de
l'organe délibérant de l'établissement public de coopération
intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre.
A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa
saisine, cet avis est réputé favorable* ».

Après avoir consulté à ce sujet les représentants de l'association « Commerces et Artisans de L'Aigle », Monsieur le Maire propose de maintenir cette autorisation d'ouverture de commerces de détail à 12 dimanches pour l'année 2026, à différentes périodes de l'année, à savoir :

- 11 janvier 2026 (1^{er} dimanche soldes d'hiver) ;
- 01 mars 2026 (Foire aux arbres) ;
- 17 mai 2026 (Ascension) ;
- 31 mai 2026 (Fêtes des Mères) ;
- 21 juin 2026 (Fête des Pères et Fête de la Musique) ;
- 28 juin 2026 (1^{er} dimanche soldes d'été) ;
- 12 juillet 2026 (Braderie) ;
- 29 novembre 2026 (Fêtes de fin d'année) ;
- 06 décembre 2026 ;
- 13 décembre 2026 ;
- 20 décembre 2026 ;
- 27 décembre 2026.

En conséquence, Monsieur le Maire a sollicité l'avis de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle et le Conseil Communautaire doit se prononcer lors de sa prochaine séance sur cette autorisation d'ouverture dominicale des commerces de détail pour 12 dimanches dans l'année 2026, aux dates précitées.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,***

➤ ***APPROUVE cette proposition.***

En outre, la Loi MACRON prévoit également que l'arrêté municipal fixant les autorisations d'ouverture dominicale peut être pris par catégorie d'activités.

Ainsi, Monsieur le Maire a été sollicité par le Président des concessionnaires automobiles de Normandie pour l'organisation des opérations portes ouvertes dans les établissements concernés aux dates suivantes :

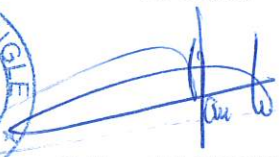
- 18 janvier 2026 ;
- 15 mars 2026 ;
- 14 juin 2026 ;
- 13 septembre 2026 ;
- 11 octobre 2026.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,***

➤ ***APPROUVE cette proposition.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,




Philippe VAN-HOORNE